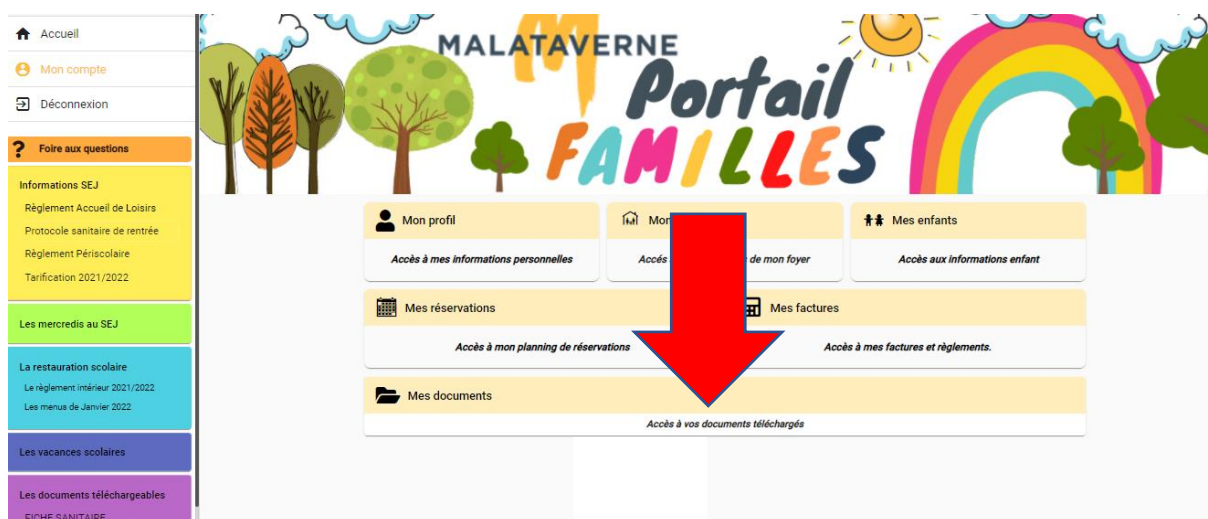


Mode d'emploi du nouveau portail famille

1. Je confirme mon adresse mail en cliquant sur le mail que j'ai reçu (attention il va parfois se cacher dans vos spams !!) si vous ne recevez rien, pensez à contacter le SEJ il y a peut être une erreur dans votre adresse mail
2. Je me connecte au portail famille <https://malataverne.portail-familles.app/>

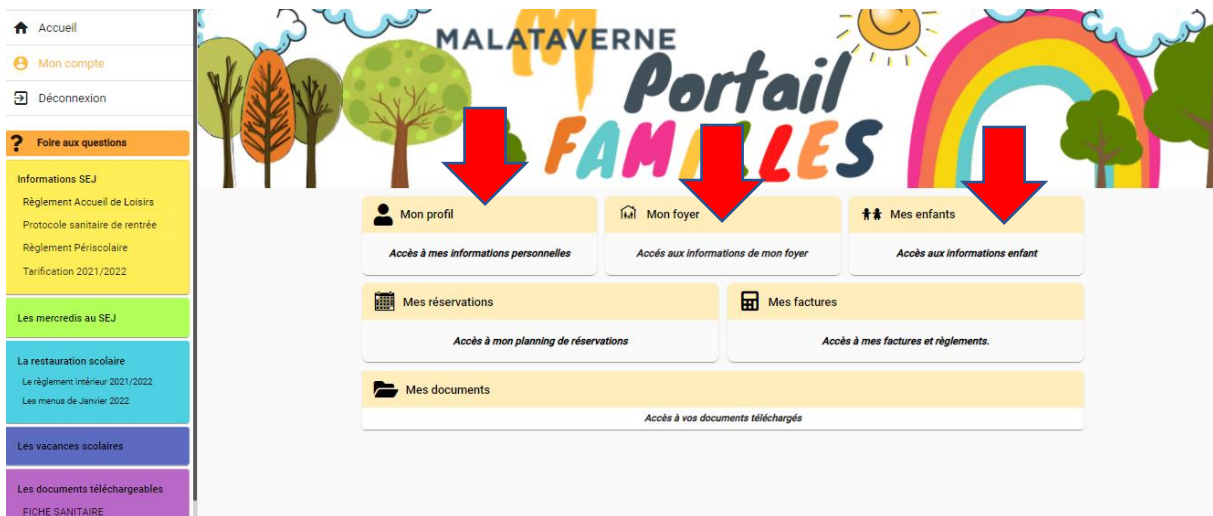


3. J'arrive sur la page d'accueil et je télécharge mes documents obligatoires



4. Je vérifie les informations et je les corrige si besoin

Attention : Tous les champs doivent être remplis ! sinon votre compte restera bloqué



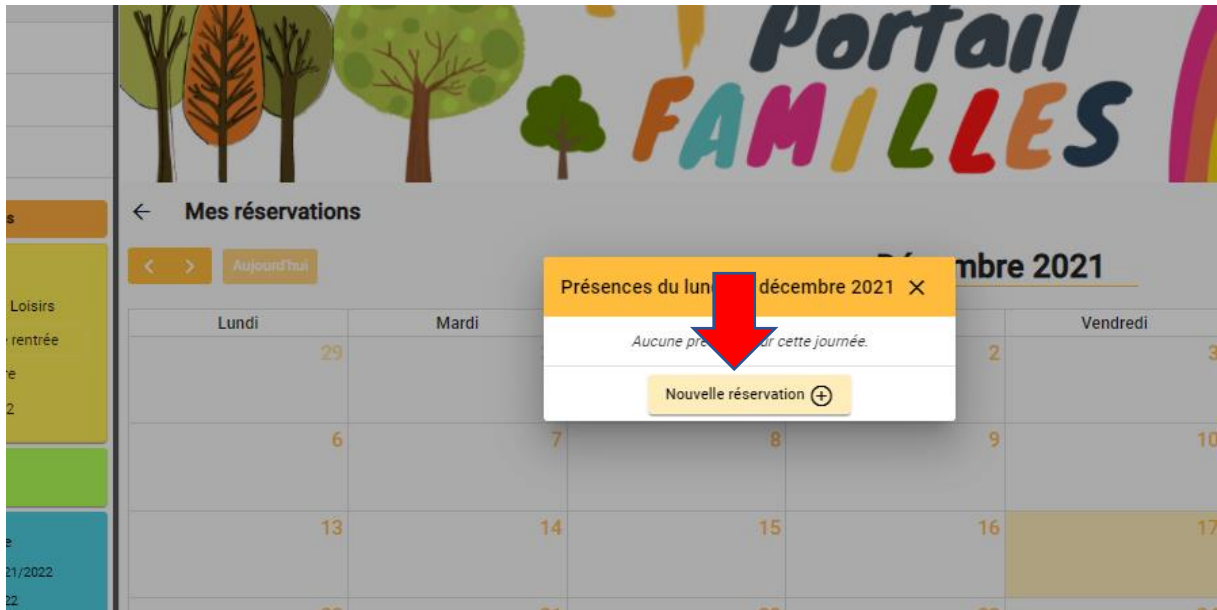
5. Je fais mes réservations



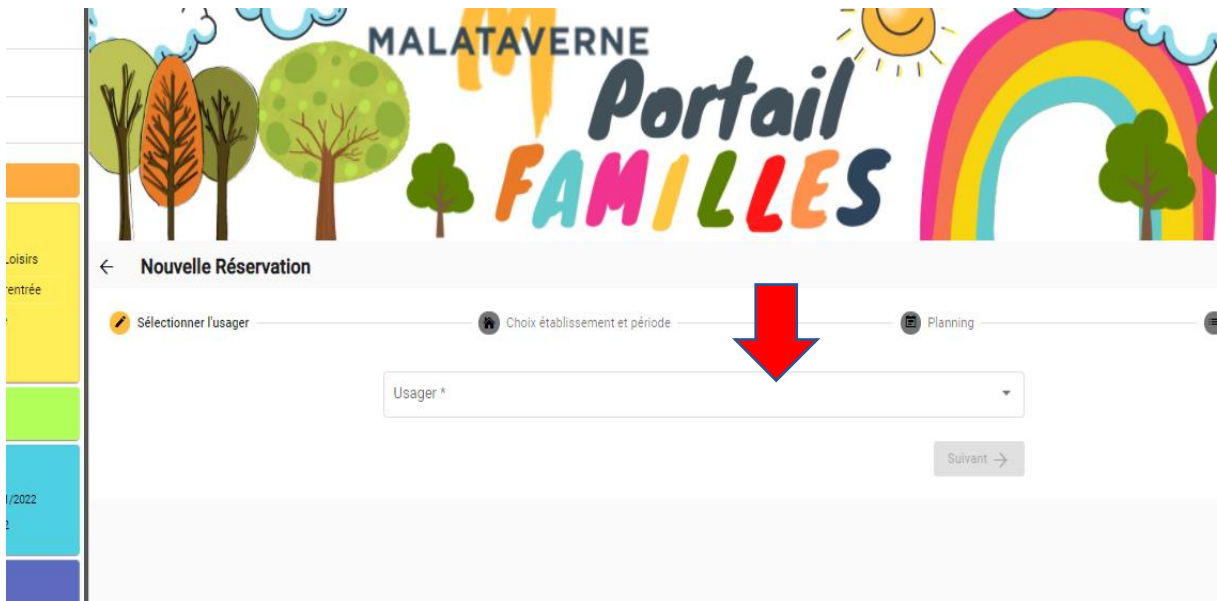
6. Cliquer sur le jour souhaité



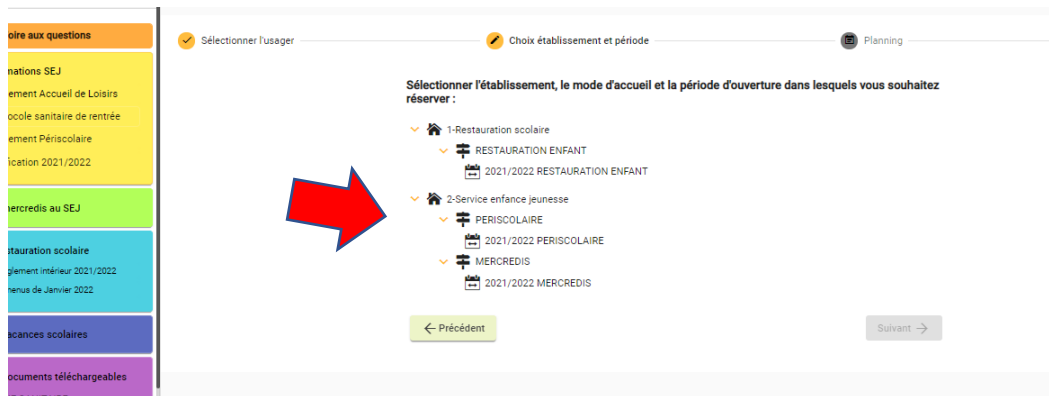
7. Cliquer sur nouvelle réservation



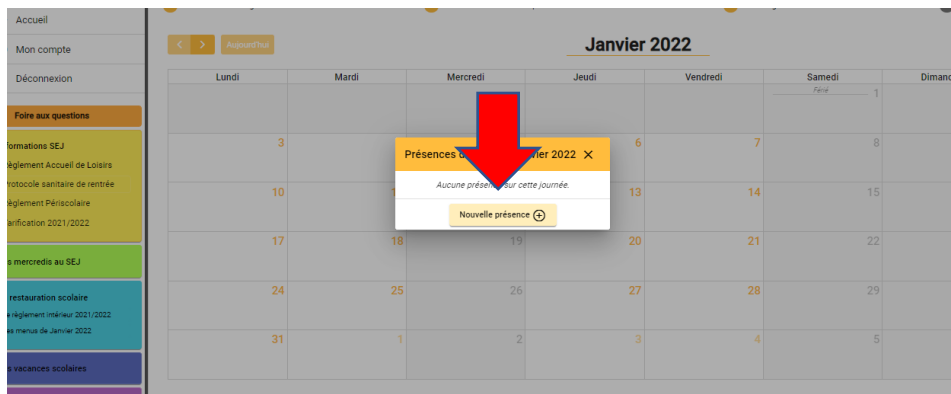
8. Choisir l'enfant dans la liste des enfants proposés



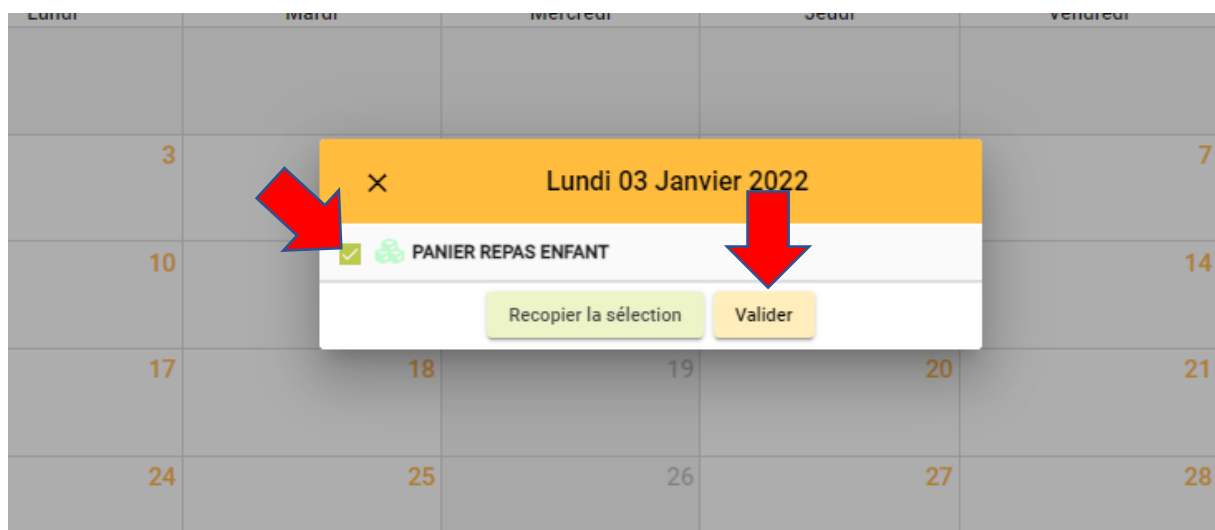
9. Et choisir l'établissement souhaité : soit restauration scolaire, soit périscolaire, soit mercredis, soit vacances



10. Choisir nouvelle réservation :



11. Sélectionner repas enfant et valider



12. Cliquer sur suivant

Janvier 2022

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					Férié 1	2
3 PANIER REPAS ENFANT	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	

Suivant →

13. Valider le récapitulatif d'inscription. Vous allez recevoir un mail de confirmation.

Sélectionner l'utilisateur ✓ Choix établissement et période ✓ Planning ✓ Récapitulatif

1 Récapitulatif de votre demande.

Lundi 3 Janvier 2022

PANIER REPAS ENFANT

← Précédent Valider ✓

14. Votre enfant est inscrit !

15. Aïe ça coince !

Si vous voyez cela, cochez sur les liens qui vous mèneront aux champs non remplis



Cela veut dire qu'il y a des champs qui ne sont pas remplis ! souvent c'est le téléphone portable qui est oublié ou les autorisations (tout doit être coché oui ou non sur la page autorisation)

Attention, la fenêtre rouge peut apparaître plusieurs fois et sur chaque enfant, jusqu'à ce que tous les champs soient remplis !

Cas particulier l'autorisation CDAP (flèche rouge ci-dessus)

Cette autorisation nous permet de nous connecter à la CAF pour mettre à jour automatiquement votre quotient familial. Si vous cochez non, sachez que le tarif de base vous sera appliqué et pas le tarif qui correspond à votre quotient familial.

Parfois le quotient n'est pas à jour sur le site de la CAF, c'est pourquoi nous pouvons également vous demander occasionnellement une version Papier.

En tout cas dès que vous avez un changement, pensez à nous informer pour faire évoluer votre quotient CAF.

En cas de soucis vous pouvez nous envoyer un mail à sej@malataverne.fr ou restaurationscolaire@malataverne.fr